



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2014 – 19 h 30

Date de convocation : 27 août 2014

Date d'affichage : 2 septembre 2014

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric.

Absents excusés: MM. POTART Guy, Adjoint, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick.

Secrétaire: M. ROGER Benoît.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Droit de Prémption Urbain : propriété TEILLET 11, Rue de Vendôme.
- 2 – Barrière détruite : remboursement d'assurance.
- 3 – Indemnité de conseil au Trésorier.
- 4 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : commission communale.
- 5 – Diagnostic du réseau d'assainissement.
- 6 – Travaux de sécurité Rue de la Gare.
- 7 – Classement cadastral du parking des ateliers municipaux.
- 8 – Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilée.
- 9 – Rapport 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- 10 – Affaire Lopes.
- 11 – Tarif de la location du foyer rural.
- 12 – Décisions modificatives.
- 13 – Questions diverses

2014-104 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2014-105 – Droit de Prémption Urbain : propriété TEILLET 11, Rue de Vendôme.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de prémption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 16 juillet 2014, établie par la SCP GIEY-COLINON, notaires à 02270 Crécy-sur-Serre, concernant la propriété des Consorts TEILLET sise 11, Rue de Vendôme, cadastrée AB 371, d'une superficie de 937 m², vendue 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

2014-106 – Barrière de ville détruite : remboursement d'assurance.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le 19 juin 2014 un véhicule de la société PHILMAT a détruit une barrière de ville située devant le centre socio-culturel. Le coût de remplacement de cette barrière est de 160,80 € TTC. L'assurance communale, la SMACL, propose de rembourser cette somme à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le montant du remboursement proposé par la SMACL.

2014-107 – Indemnité au receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. CHAPALAIN Christian, receveur municipal, à compter du 1^{er} janvier 2014.

2014-108 – Révision du P.L.U. : mise en place d'un groupe de travail.

- Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 12 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de mettre en place un groupe de travail composé de Conseillers Municipaux et qui sera chargé de suivre cette révision.

Ce groupe de travail est composé comme suit :

- MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoint, PIERRET Frédéric, COIGNOUX Grégory, RICHARD Gilbert et SIMPHAL Frédéric.

2014-109 – Etude diagnostic du réseau d'assainissement.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la construction de la station d'épuration communale, il s'est avéré que la pollution entrante est plus élevée que la moyenne des communes rurales de la taille de Couvron-et-Aumencourt. Les dernières analyses 24 h montrent encore une sur-pollution entrante.

Afin de tenter de déterminer les causes de cette sur-pollution, le Maire propose de réaliser un diagnostic complet du réseau d'assainissement communal pour un coût de 11 850 € TTC (version avec la totalité des études). Les résultats permettront soit de trouver les causes et d'y remédier, soit de fixer des seuils de pollution entrante plus élevés à prendre en compte pour le dimensionnement de la future station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement afin de déterminer les causes des teneurs anormalement élevées en DCO des effluents entrants dans la station d'épuration.
- Sollicite des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour cette étude.

2014-110 – Travaux de sécurité Rue de la Gare.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux de mise en place d'un dévoiement à l'entrée du village côté Crépy par la Rue de la Gare, il est prévu de mettre en place des plots réfléchissants afin que cet aménagement soit plus visible la nuit. Ils ont été installés sur l'îlot central. Il est nécessaire de terminer l'installation de plots le long des bordures extérieures des voies. Le coût d'installation est de 5140,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la pose de plots lumineux supplémentaires afin de rendre plus visible le dévoiement de la Rue de la Gare.

2014-111 – Parking des ateliers municipaux : classement dans le domaine public non cadastré.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que lors des travaux de construction des ateliers municipaux, un parking a été créé. Il est nécessaire de le classer dans le domaine public non cadastré.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de classer dans le domaine public non cadastré, une partie de la parcelle cadastrée AB 658 et la parcelle cadastrée AB 769.

A cet effet le Maire de la commune de Couvron-et-Aumencourt a demandé au Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de Laon (service du cadastre), de diviser la parcelle cadastrée AB 658, afin d'identifier la fraction à incorporer au domaine public non cadastré. Cette opération peut en effet être réalisée par les géomètres-cadastreurs dans le cadre "du service foncier 67" institué dans le département de l'Aisne par arrêté du 29 janvier 1973. Il résulte de cette division, deux parcelles cadastrées AB 853 et AB 854.

Le Conseil Municipal décide en conséquence de classer dans le domaine public non cadastré, les parcelles cadastrées AB 854 et AB 769.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Cette délibération sera transmise au Pôle de Topographie et de Gestion cadastrale de Laon.

2014-112 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés : année 2013.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2013 établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

2014-113 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif : année 2013.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) pour l'année 2013 établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

2014-114 – Affaire LOPES.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, suite à la décision du Conseil Municipal de passer un accord amiable avec M. LOPES et Mme LEMOS dans l'affaire des inondations subies par leur propriété sise 4, Rue de Monceau, le Tribunal Administratif d'Amiens, par ordonnance du 28 juillet 2014, a donné acte du désistement de la requête de M. LOPES et Mme LEMOS. Cette ordonnance est susceptible d'appel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas faire appel de cette décision.

2014-115 – Location du foyer rural.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune loue le foyer rural sis 19, Rue du Colonel Chépy. Un règlement a été établi pour ces locations. Le Maire propose de réviser le tarif de la location aux habitants de la Commune et de permettre aux locataires de souscrire à une option « ménage » grâce à laquelle le lavage de sols sera fait par la Commune pour un coût de 50 €. Elle propose également de modifier le règlement actuel, notamment les articles concernant les problèmes des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif de la location du foyer rural aux habitants de la Commune à 300 € à compter du 1^{er} mai 2015.
- Décide qu'une option « ménage » sera incluse dans le contrat dont le coût pour le locataire sera de 50 €.
- Accepte les modifications à apporter au règlement de location du foyer rural.

2014-116 – Décision budgétaire modificative n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2014 de la commune comme suit :

Investissement

Dépenses

- Opération 1006. Art. 2315 : Aménagement de sécurité Route de Crépy : + 2000 €
- Opération 1303. Art. 2315 : Aménagement de la Rue de la Verduze : - 15 800 €
- Opération 1309. Art. 2041512 : Eclairage public Rue Mermoz : + 800 €
- Opération 1407. Art. 2315 : Aménagement du parking du tennis : + 13 000 €

2014-117 – Questions diverses.

1 – Future zone d'activités du camp militaire

- Un diagnostic béton des installations de la station d'épuration militaire a été effectué par un bureau d'études spécialisé qui fait état de la bonne qualité des bétons des ouvrages. Une réunion est organisée le 16 septembre prochain afin d'envisager la suite des études, concernant notamment la qualité des rejets.
- Concernant l'alimentation en eau potable de la future zone d'activités du camp militaire, une mesure de débit va être réalisée dans les prochaines semaines afin d'évaluer la capacité du forage d'eau potable communal à fournir le débit nécessaire.

2 – Restaurant « La Chaumière Picarde »

La Commune loue à Mme Boudinot Cindy un local commercial sis 36, Rue du Colonel Chépy. Mme Boudinot a une dette de loyer de plus de 15 000 €.

Par jugement du 25 juillet 2014, le Tribunal de Commerce de Saint-Quentin a prononcé le redressement judiciaire de Mme Boudinot. La SELARL Grave-Randoux a été désignée en qualité de mandataire judiciaire.

3 – Rentrée scolaire

Les travaux prévus à l'école maternelle ont été réalisés (cloison entre les deux classes, pose de rideaux).

Les Nouvelles Activités Périscolaires devraient se dérouler dans de bonnes conditions d'après le Directeur de l'Association Familles Rurales de Crépy même si le recrutement des animateurs a été difficile comme prévu.

4 – Ouverture du stade

Le Conseil Municipal propose d'ouvrir le stade durant les vacances scolaires de la Toussaint afin de permettre aux jeunes de la commune de profiter de cette installation. Le stade sera ouvert par un employé municipal du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Dans l'hypothèse où des dégradations seraient commises, le stade ne sera plus ouvert durant les vacances scolaires.

Le secrétaire,
ROGER Benoît

Le Maire,
RIBEIRO Carole